



ARRETE N° 2026 - 127
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Défilé
Canteloup Marronniers/Champlain Québec
Centre Socioculturel JSF
Mercredi 25 Février 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU l'arrêté municipal en date du 23/01/2024 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Félipé ALVAREZ,

Dans le cadre du Centre Familial d'Hiver 2026, le Centre Socioculturel JSF – Maison des Familles – Avenue du Canteloup organise un défilé dans les rues du Quartier Canteloup Marronniers, et les rues du Quartier Champlain Québec, le Mercredi 25 Février 2026, de 14h00 à 17h00,

CONSIDÉRANT que cet événement nécessite des aménagements, afin d'assurer la sécurité des personnes,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Dans le cadre du Centre Familial d'Hiver 2026, Le Centre Socioculturel JSF, organise un défilé, dans les rues du Quartier CANTELOUP MARRONNIERS, et les rues du Quartier CHAMPLAIN QUEBEC, le MERCREDI 25 FEVRIER 2026, De 14H00 à 17H00.

ARTICLE 2 : Le passage du défilé accompagné d'adultes et d'enfants passera dans les rues suivantes :

- Départ Maison des Familles, Quartier Canteloup/Marronniers, Quartier Champlain/Québec puis retour Maison des Familles.

ARTICLE 3 : Le défilé se déroulera sous l'entière responsabilité des organisateurs.

ARTICLE 4 : Les accompagnants et enfants devront emprunter les trottoirs et allées piétonnes à chaque fois que possible.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 17 Février 2026
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire : Félipé ALVAREZ

